

14ème législature

Question N° : 21150	De M. Jean-Yves Le Déaut (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >programmes	Analyse > histoire. géographie.
Question publiée au JO le : 19/03/2013 Réponse publiée au JO le : 07/05/2013 page : 5013		

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le sujet de l'enseignement de l'histoire en filière scientifique. Depuis 2012 il a été convenu de rétablir les cours d'histoire et géographie en filière scientifique au lycée à partir de la rentrée 2014. La dotation horaire de deux heures par niveau, telle qu'elle semble envisagée, pose la question du temps nécessaire pour enseigner une telle matière. En effet, des inquiétudes laissant entendre que cette dotation n'est pas suffisante se font entendre. Il lui demande donc s'il entend modifier la dotation horaire dans cette discipline.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique, comme dans les autres séries préparant au baccalauréat, est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première sera également modifié. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de développer une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves, tout en préservant l'équilibre entre toutes les séries préparant au baccalauréat. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils ont été pris par arrêté du 7 janvier 2013 paru au Journal officiel de la République française du 23 janvier 2013 et ont fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 21 février 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat. La réintroduction d'un enseignement obligatoire d'histoire-géographie en classe terminale de la série scientifique est une reconnaissance majeure de l'importance que le Gouvernement accorde à cette discipline. Cette réintroduction s'est d'ailleurs accompagnée d'un gain horaire de 12,5 % sur l'horaire de l'ensemble du cycle terminal. Il n'est pas envisagé d'aller plus avant, car ce serait oublier que les élèves français ont parmi les emplois du temps les plus chargés de l'OCDE. Avec un horaire de 2 h30 en classe terminale, un élève des série S spécialité Sciences de



l'ingénieur pourrait avoir jusqu'à 41 heures de cours par semaine, volume tel qu'il est possible de s'interroger sur sa pertinence pédagogique.